

Les membres de la Commission Législative, désignés par les Groupes provinciaux pour la saison 2012-2013, Fabrice APPELS (HAI), Jean-Marie BELLEFROID (LGE), Paul GROOS (LUX), Gérard TRAUSSCH (NAM) et Pierre VANCABEKE (BBW)] se sont réunis après l'AG afin d'établir le bureau, le calendrier des réunions et définir quelques points d'organisation pour la nouvelle saison

### Composition du bureau pour la saison 2012-2013 + calendrier des réunions

Le bureau, élu à l'unanimité, se compose comme suit :

1. Président : APPELS Fabrice (HAI)
2. Vice-président : TRAUSSCH Gérard (NAM)
3. Secrétaire : GROOS Paul (LUX)

Lieux des réunions

- Salle des réunions, au siège de la fédération à Bruxelles
- Centre ADEPS à Jambes, un mercredi à 14h30.

Jour et heure : Le mercredi à 14h30

La prochaine réunion est fixée au mercredi 12/09/2012 et les autres seront définies en fonction des dates des prochaines AG-AWBB. Des modifications pourraient toutefois intervenir en fonction de l'actualité.

Les dates des Assemblées générales de l'AWBB, sur proposition du CDA, devraient être fixées aux samedis 24/11/12, 23/03/13 et 15/06/13 à Jambes (ADEPS).

### Autres points abordés ce jour

1. Tableau relatif au PC 16 (notifications, à adopter par les arbitres, sur feuille de rencontre) - voir en annexe.
2. Relecture des statuts (modifications apportées au ROI) pour le 23 juin par G. Trausch et JM Bellefroid
3. P. Groos se charge de l'envoi des documents au Secrétariat Général pour le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

1) Réunion clôturée à 13h15

2) **Prochaine réunion** : sauf imprévus motivés par l'actualité

**le mercredi 12 septembre 2012 à 14h30 à Bruxelles (Salle des réunions, siège fédération)**

1. Bilan de l'AP du 16/06/2012.
2. Pistes de travail à définir
  - PC 1 (incidences budgétaires)
  - PC 55 (LUX) : désinscription championnats
  - PM 8 (HAI) – réf. PV.CL 07032012
  - ...
3. Echanges de points de vue
4. Divers

Pour la Commission Législative : **Fabrice Appels (Président) – Paul Groos (Secrétaire)**

(1) Par licence, on entend le document officiel **avec date de la saison en cours** et délivré par le Secrétariat Général de l'AWBB, soit à ce jour :

- carte originale avec **ou sans** photo ou **sa** copie délivrée et certifiée par le SG de l'AWBB ;
- accusé de réception de l'affiliation électronique
- volet "mutation" estampillé AWBB (voir désaffiliation administrative)

(2) Par document officiel d'identité on entend soit :

- le passeport
- la carte d'identité ou kid ID (carte identité électronique des moins de 12 ans)
- le permis de conduire

Par rencontre officielle, on entend une rencontre de coupe (régionale ou provinciale) ou une rencontre donnant lieu à montée ou descente. Pour les rencontres des jeunes, on considère les rencontres de la compétition régulière et de coupes.

Plusieurs modifications à l'article PC 16 qui vise les formalités administratives avant la rencontre ont été approuvées lors de l'AG de l'AWBB du samedi 16 juin 2012.

Sachant que « **Toutes les personnes inscrites sur la feuille de marque qui ne peuvent pas présenter une licence (ou une licence de coach) AVEC photo type d'identité, DOIVENT présenter un document officiel d'identité, faute de quoi, le membre ne sera pas qualifié pour participer à une rencontre (PC 76.1)** »

Si après contrôle du Département ou Comité compétent, il apparaît que la personne n'a pas de licence, le forfait et l'amende prévue au TTA seront appliqués pour cette rencontre.

### A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012

Voici un tableau des notifications à indiquer par les arbitres pour **TOUTES** les personnes inscrites sur la feuille de match, en ce qui concerne les LICENCES.

#### Légende

- Copie certifiée par SG de l'AWBB = licence originale
- LC = licence de coach
- Licence originale = licence (PC16)
- Pièce d'identité = document officiel d'identité (PC16)
- PC 73 = les forfaits

<b>POUR LES JOUEURS et MEMBRES</b>	QUALIFIE	Notice	Amendes
AVEC licence originale AVEC photo	OUI	OK	NON
AVEC licence originale SANS photo <b>AVEC</b> pièce d'identité	OUI	L	OUI (*)
Avec licence originale SANS photo <b>SANS</b> pièce d'identité	NON	L + I	PC 73
Avec copie non certifiée licence originale <b>AVEC</b> pièce d'identité	OUI	L	OUI (*)
Avec copie non certifiée licence originale <b>SANS</b> pièce d'identité	NON	L + I	PC 73
<b>POUR LE COACH (et son assistant)</b>			
<b>1) AVEC licence originale AVEC photo</b>			
AVEC LC	OUI	OK	NON
SANS LC (absente ou non présentée)	OUI	LC	OUI (*)
<b>2) AVEC licence originale SANS photo</b>			
<b>AVEC</b> pièce d'identité mais sans LC	OUI	LC	OUI (*)
<b>SANS</b> pièce d'identité - avec OU sans LC	NON	L + I	PC73
<b>3) SANS licence originale AVEC photo</b>			
<b>SANS</b> pièce d'identité - avec OU sans LC	NON	L + I	PC73
<b>4) AVEC copie non certifiée licence originale</b>			
<b>SANS</b> pièce d'identité / avec OU sans LC	NON	L + I	PC73
<b>AVEC</b> pièce d'identité / SANS LC	OUI	LC +L	OUI (*)
<b>AVEC</b> pièce d'identité / AVEC LC	OUI	OK	NON

Il est rappelé que trois (3) exemplaires de la licence (avec ou sans photo) seront transmis pour chaque membre.